

Editorial

The federal government has announced that the long-awaited social security review document will be released in early October. In analyzing the likely outcome, it is important to remember that the federal government has authority for Unemployment Insurance and Old Age Security by virtue of constitutional amendments, and for child benefits because of its primary control of the personal income tax. Other aspects of social welfare—personal and hospital health care, social services, education and social assistance—are partly financed through federal legislation but they are under the exclusive authority of the provinces.

Consequently, the federal government can make changes to UI and the OAS and the GIS. It can also make changes unilaterally to the federal funding of provincial social welfare. What the federal government cannot do is make changes to the social welfare programs that are under provincial authority; it can only attempt to influence how provincial programs are administered. At a meeting earlier this year, the provincial Ministers already indicated their unwillingness to discuss reform of their programs while under the threat of losing additional federal funding.

At the heart of contemporary federalism are the 1960s agreements on the funding of the welfare state—post-secondary education, health care, the Canada/Quebec pension plan, social services, and social assistance. Any proposal to change these agreements, for whatever reason, involves a renegotiation of federalism. Proposals to strengthen the federal role, such as those already floated by Mr. Axworthy, for replacing federal post-secondary education grants with grants and loans to the student, fly in the face of the dominant view shared across the country for more not less provincial autonomy. Proposals to reduce federal spending, Mr. Martin's apparent objective for the review, will appear as the abandonment of the federal commitment to federalism. Both types of proposals would likely strengthen the hand of Mr. Parizeau as they will be seen as the heavy hand of the federal government in his campaign for independence.

What is the likely result of the coming debate on social welfare? Given the federal-provincial constitutional and political divisions, it appears that at the end of the review process, the federal government will be focusing its primary efforts on the reform of the programs clearly under federal constitutional control—UI, OAS, GIS, and tax-based child benefits.

Allan Moscovitch,
Coordinator, Editorial Working Group

P.S. Our apologies for the lateness of this issue. Illness prevented us from getting it out sooner.

Éditorial

Le gouvernement fédéral a confirmé que son plan d'action sur la réforme des programmes sociaux sera finalement déposé au début octobre. Il paraît important de rappeler certaines réalités constitutionnelles qui devront être gardées à l'esprit lorsque viendra le temps d'analyser le contenu de cette réforme. D'abord, le gouvernement fédérale n'a juridiction que sur l'Assurance-chômage, le programme de la Sécurité de la viellesse, du Supplément de revenu garanti et de la Prestation fiscale pour enfants. Quant aux régimes de bien-être social, de soins de santé, de services sociaux et d'éducation, ils sont sous la juridiction des gouvernements provinciaux, bien que le gouvernement fédéral offre un certain soutien financier pour ces derniers.

Ainsi, le gouvernement fédéral peut procéder à des changements législatifs au niveau des programmes où il a juridiction. Quant au reste, le gouvernement fédéral est limité à des changements au niveau de sa formule de transfert aux provinces. Ce qu'il ne peut pas faire cependant, c'est procéder à des changements législatifs au niveau des programmes tel que le bien-être social puisqu'il s'agit là d'un programme de juridiction provinciale. Le fédéral ne peut que tenter d'influencer les provinces à ce niveau. Les provinces ont d'ailleurs déjà indiqué qu'elles avaient des objections à procéder à des changements au niveau de leurs programmes alors qu'elles sont menacés de perdre davantage de leur financement d'Ottawa.

On doit se rappeler qu'au coeur du fédéralisme contemporain se trouve une série d'ententes entre les deux paliers de gouvernement visant à financer un vaste réseau de programmes sociaux touchant l'éducation post-secondaire, les soins de santé, les régimes de pensions et les services sociaux. Toute tentative de changer ces ententes implique une redéfinition du fédéralisme canadien. L'idée à laquelle le ministre Lloyd Axworthy a fait référence visant à remplacer le financement post-secondaire par un système d'appui dirigé directement vers les étudiantes et étudiants contredit directement la tendance actuelle visant à donner davantage d'autonomie aux provinces. L'approche du Ministre des finances, Paul Martin, qui vise à réduire les dépenses au niveau des programmes sociaux sera aussi perçu comme une redéfinition, voire un abandon, du principe du fédéralisme au Canada. Dans les deux cas, pareille approche ne va que servir la cause de Jacques Parizeau dans sa croisade pour l'indépendance du Québec.

À quoi doit-on donc s'attendre de cette réforme des programmes sociaux? Étant donné la conjoncture constitutionnelle et politique actuelle, on peut s'attendre à un exercice plus limité que prévu, qui se concentrera sur les programmes tels que l'Assurance-chômage, les programmes pour personnes âgées et les bénéfices pour enfants, tous sous juridiction fédérale.

Allan Moscovitch,
Coordinateur du collectif de rédaction

Nos excuses pour le retard au niveau de la production de ce numéro. Des problèmes de santé au niveau de l'équipe nous ont empêché de le publier plus tôt.